



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 14

Le jeudi quatorze avril deux mille vingt-deux, dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ainsi que de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 « portant dispositions de vigilance sanitaire » notamment prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et modifiant l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 « visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 », le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 5 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum fixé par dérogation législative au tiers de l'assemblée : 7

Présents :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Joël JAROSSAY, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Régis LEMESLE, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Laure CZINOBER.

Absent.e.s excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT excusé ;

Monsieur Alain BOURBLANC a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;

Monsieur Eric NOURY a donné procuration à monsieur Joël JAROSSAY ;

Monsieur Jean-Philippe ROMAIN a donné procuration à monsieur Thierry FOURNIER ;

Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à madame Valérie DUMONT.

Secrétaire de séance : madame Valérie DUMONT

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date d'affichage du procès-verbal : 21 avril 2022

Objet : Rénovation de la chaufferie de la Maison Pour Tous desservant également le restaurant scolaire (avant-projet définitif, coût prévisionnel, plan de financement)

Rapporteur : monsieur MAUBOUSSIN

Depuis 2019, la commune a entrepris de renouveler les chaudières des équipements structurants, la salle omnisports (2019), le groupe scolaire (2020), le centre Saint Christophe (2021) et, cette année, la Maison Pour Tous desservant également le restaurant scolaire municipal.

Suivant une décision du 6 décembre 2021, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société LCA de Laval dont une agence se trouve sur Le Mans.

L'audit énergétique avant et après travaux fait apparaître des économies sur la consommation de gaz de 60 %, sur l'électricité de 71 % ainsi qu'une diminution du CO2 de 58 % et une baisse du coût d'exploitation estimée à 60 %.

Le coût prévisionnel des travaux portant notamment sur la dépose des équipements existants, la fourniture et la pose de deux chaudières, un adoucisseur et une gestion technique du chauffage, est estimé à 98 500,00 € H.T. auxquels s'ajoutent les frais d'ingénierie pour 9 318,19 € H.T. ([maîtrise d'œuvre (6 960,00 € H.T.), diagnostic amiante avant travaux (1 230,00 € H.T.), analyse d'eau (138,19 € H.T.), contrôle technique 990,00 € H.T.]), l'ensemble formant au total 107 818,19 € H.T. arrondis à 110 000,00 € H.T., soit 132 000,00 € T.T.C., opération pour laquelle 135 352,00 € sont inscrits au budget municipal à l'opération n° 42, « chaufferie M.P.T. – restaurant scolaire ».

Le plan de financement destiné à couvrir l'opération serait le suivant :

- Etat : dotation de soutien à l'investissement local sur la base de 35 % du coût hors-taxes des travaux et des frais d'ingénierie : 38 500,00 € ;
- Le Mans Métropole : fonds de concours transition énergétique sur la base de 30 % du coût hors-taxes des travaux et des frais d'ingénierie : 33 000,00 € ;
- Pays du Mans : concours particulier pour la gestion technique du chauffage à hauteur de 50 % du coût estimé à 15 840,00 H.T. : 7 920,00 € ;
- Commune : autofinancement : 52 580,00 € (47,8 %) sur la base d'un coût d'opération de 132 000,00 € TTC (55 932,00 € sur la base des crédits ouverts de 135 352,00 €).

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avant-projet définitif de rénovation de la chaufferie de la Maison Pour Tous desservant également le restaurant scolaire, présenté, le coût prévisionnel défini et le plan de financement soumis en sollicitant à cet effet les partenaires institutionnels.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus relative à la rénovation de la chaufferie de la Maison Pour Tous desservant également le restaurant scolaire portant sur l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel ainsi que le plan de financement.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Le maire,

Joël LE BOLU

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »